



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
67-216701698-20230330-23\_01269-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2023  
Date de réception préfecture : 31/03/2023

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du jeudi 30 mars 2023 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

*Conseillers élus* : 23

*Conseillers en fonction* : 21

*Conseillers présents* : 18

*Conseillers représentés* : 2

*Date de convocation* : 24 mars 2023

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Emmanuelle PARISSSE, M. Philippe SCHILLING, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absents avec pouvoir : Mme Carole METZ, pouvoir à M. Maxime KERN  
Mme Joan MAAGER, pouvoir à M. Philippe SCHILLING

Absents non représentés : Mme Paola DI MICHELE

### **Objet : Affectation du résultat 2022**

Le Compte Administratif de l'exercice 2022 a été voté par le conseil municipal le 30 mars 2022. Les résultats sont par conséquent repris au budget primitif 2023.

Le Compte Administratif 2022 présente :

- un excédent de fonctionnement de 271 576.46 € (excédent de 241 707.35 € en 2021)
- un déficit d'investissement de 9 452.47 € (excédent de 53 571.26 € en 2021)

Seul le résultat de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant.

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,*

*Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 mars 2023,*

après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : **241 576.46 €**
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau compte 002) : **30 000,00 €**

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 31 mars 2023

Publiée ou notifiée le 31 mars 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER

Le secrétaire,  
Maxime KERN

